

La restitution du patrimoine africain ? Enjeux et non-dits



La question de la restitution du patrimoine africain a été relancée en 2018 et a donné lieu à un vif débat entre les auteurs d'un rapport favorables à une telle démarche et certains conservateurs de musées moins enclins à voir se vider leurs collections.

En mars 2018, Felwine Sarr (écrivain et économiste sénégalais) et Bénédicte Savoy (universitaire et historienne de l'art à la Technische Universität de Berlin) se voient confier par la présidence de la République Française une mission d'étude sur la question des restitutions d'œuvres d'art, temporaires ou définitives, aux pays d'origine du patrimoine africain. Lors de la remise du rapport le 23 novembre 2018, Emmanuel Macron annonce la restitution prochaine de 26 œuvres au Bénin. Les auteurs du rapport reviennent sur les débats suscités par les propositions faites à Emmanuel Macron dans une tribune du *Monde* publiée le 30 novembre 2018. La deuxième tribune rédigée par Maureen Murphy et publiée ce même jour expose un avis plus modéré face à cette restitution et éclaire les non-dits du débat.

Dans la première tribune, F. Sarr et B. Savoy répondent à Stéphane Martin, président du musée du quai Branly, et Hermann Parzinger président de la Fondation du patrimoine culturel prussien.

Le premier dénonce l'approche sociologique du rapport mettant en exergue une « frustration née de la colonisation » alors que le second dénonce une approche idéologique « d'expiation et de pénitence ».

Les auteurs du rapport souhaitent rétablir le caractère scientifique et universitaire de leur démarche qui contrairement aux dires de M. Martin repose sur de nombreux échanges collectifs et rappellent que seul un débat sur le fond, à savoir le caractère illégitime de l'appropriation de certaines œuvres d'art, pourra enrichir le débat. Ils fustigent au passage la fâcheuse tendance européenne à la condescendance envers l'homme africain naturellement en état de souffrance !

Face à la dépossession engagée par la France à l'encontre de ses anciennes colonies, Bénédicte Savoy et Felwine Sarr considèrent que cette restitution pourrait permettre la construction d'un nouveau rapport à l'autre anciennement marqué par « l'asymétrie, la non-reconnaissance d'autrui et l'absence de réciprocité » pendant l'époque de la colonisation.

Face à la dimension universelle des œuvres africaines revendiquée par M. Martin pour justifier l'appropriation occidentale, les auteurs du rapport s'interrogent si l'universalité est plus européenne qu'africaine.

Les pourfendeurs de cette restitution ont aussi une crainte quant à la capacité des Africains à conserver leur patrimoine, ce qui reste infondé pour les auteurs qui rappellent que c'est ce même peuple qui a réussi à produire, vitaliser et conserver ces œuvres durant des siècles avant leur captation par les occidentaux.

Bénédicte Savoy et Felwine Sarr terminent cette tribune en plaidant pour un « droit au patrimoine des jeunes africains » en évoquant la nécessité pour les Africains de reconstruire leur patrimoine manquant, de se réarmer spirituellement et en appelant à une refonte des relations entre la France et ses anciennes colonies.

Dans la deuxième tribune, l'historienne de l'art Maureen Murphy renvoie dos à dos ceux qui appellent à la réparation post coloniale et ceux pour qui « rien à se reprocher, donc rien à rendre » et replace le débat et les enjeux autour de plusieurs non-dits.

En premier lieu, l'historienne précise que 70% des œuvres qui sont actuellement conservées hors de l'Afrique en sont « sorties » après les indépendances des années 1960 pour de multiples raisons comme les guerres de sécession au Congo, Nigeria, un marché de l'art en plein essor (troisième marché mondial après celui des armes et de la drogue dans les années 70) ou encore avec l'établissement de gouvernements marxistes qui interdisaient certaines pratiques ce qui a favorisé la mise en circulation d'objets notamment liés aux cultes.

En second lieu c'est le rôle même du musée qui est controversé : si restitution il y avait, les musées seraient mis sur la « touche au profit des spécialistes de la réparation mémorielle » (d'après Stéphane Martin). L'auteur rappelle que les collections du Louvre se sont enrichies au fil des guerres. Ainsi si certaines des œuvres sont redonnées à l'Afrique, qu'en est-il de celles qui viennent d'Italie, d'Égypte, d'Algérie ou de Grèce (qui ont été ramenées lors des conquêtes militaires de Napoléon) ?

Maureen Murphy conclut son propos en réclamant une analyse du passé et soumet l'idée que les œuvres originales conservées au quai Branly pourraient être exposées à Abomey au Bénin et inversement pour les copies des œuvres situées en Afrique.

Ces deux tribunes plus complémentaires que fondamentalement opposées s'accordent sur la notion du droit patrimonial africain. La restitution des œuvres d'art permettrait une appropriation de l'histoire africaine par les Africains favorisant ainsi une conscience identitaire propice à une volonté de développement culturel mais aussi économique. C'est aussi la nature des relations entre la France et l'Afrique qui est ici sous-jacente.

Donatien Géry (1ES1), le 4 janvier 2019